

J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 5 juin 1874

Auteur·e : [Taupier, J.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (2)

Collation 2 p. (28r, 29v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Taupier, J. J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 5 juin 1874, consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52548>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [5 juin 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

Description

Résumé Taupier informe Godin que le chef de cuisine a été installé à ses fourneaux. Sur l'installation d'une buvette dans l'usine du Familistère de Guise : Taupier pense qu'une buvette aurait pour effet d'empêcher l'entrée d'alcool en fraude dans l'usine. Taupier demande à Godin s'il doit prendre des mesures pour empêcher les personnes extérieures au Familistère d'accéder au lavoir. Il lui indique que les distributions de pain et de viande aux nécessiteux sont faites dans les meilleures règles et que l'administration générale du Familistère fonctionne de façon satisfaisante.

Notes Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.

Mots-clés

[Aliments](#), [Économie domestique](#), [Emploi](#), [Familistère](#), [Œuvres de bienfaisance](#)

Personnes citées [Govin \[madame\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 10/02/2025

5^{me} Juin L H.

Monsieur Godin, Lépinte,

Le chef de cuisine est arrivé hier soir. Installé ce matin à ses fourneaux avec l'assurance du plus bienveillant concours. Ses instructions à son égard seront promptement suivies.

Devons-nous installer une buvette à l'Uline ? Je ne suis, ne l'ayant pas vu fonctionner les années précédentes, en mesure ni bien ni mal. J'ai seulement remarqué que l'on y a fait alors jusqu'à 184 francs de recettes en un jour et je suis convaincu que son installation aurait pour effet d'empêcher l'entrée en grande de l'audience dans l'établissement. Aujourd'hui, une femme ou un ouvrier peut parfaitement pousser devant la loge de Mme Gavie, en disant qu'elle a de la bière dans le broc qu'elle porte, tandis que ce peut être de l'alcool. Au moment que la buvette existerait, il n'y aurait pas de raison d'aller chercher de la bière dehors et la contrebande tomberait d'elle-même.

Rien ne sera fait sans nos ordres.

L. S. P. P.

On vient toujours de devoir au
livre; je vous serais bien obligé de me dire
si nous devons l'empêcher ou quelle mesure je
dois prendre.

Les distributions de pain et de
viande aux nécessiteux sont faites dans les meilleures
règles; la chose écriture ad hoc marche très bien.

En ce qui touche l'administration
générale, le fonctionnement marche régulièrement
et d'une manière satisfaisante.

Je vous prie de bien vouloir accepter
de mon entier et respectueux dévouement.

J. Daupies